

Quel plan pour qui ?

en cas de maladies



**PAI**

Projet d'accueil individualisé

**COMMENT**

La demande est faite par la famille ou par l'école à partir des besoins thérapeutiques de l'élève. Il est rédigé par le médecin scolaire et signé par le directeur d'école.

en cas de handicap



**PPS**

Projet personnalisé de scolarisation

**COMMENT**

La famille saisit la MDPH puis l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation élabore le PPS qu'elle transmet à la CDAPH.

en cas de troubles de l'apprentissage



**PAP**

Plan d'accompagnement personnalisé

**COMMENT**

Il est proposé par l'école ou la famille. Après avis du médecin scolaire, il est élaboré par l'équipe pédagogique avec les parents et les professionnels concernés.

en cas de difficultés scolaires



**PPRE**

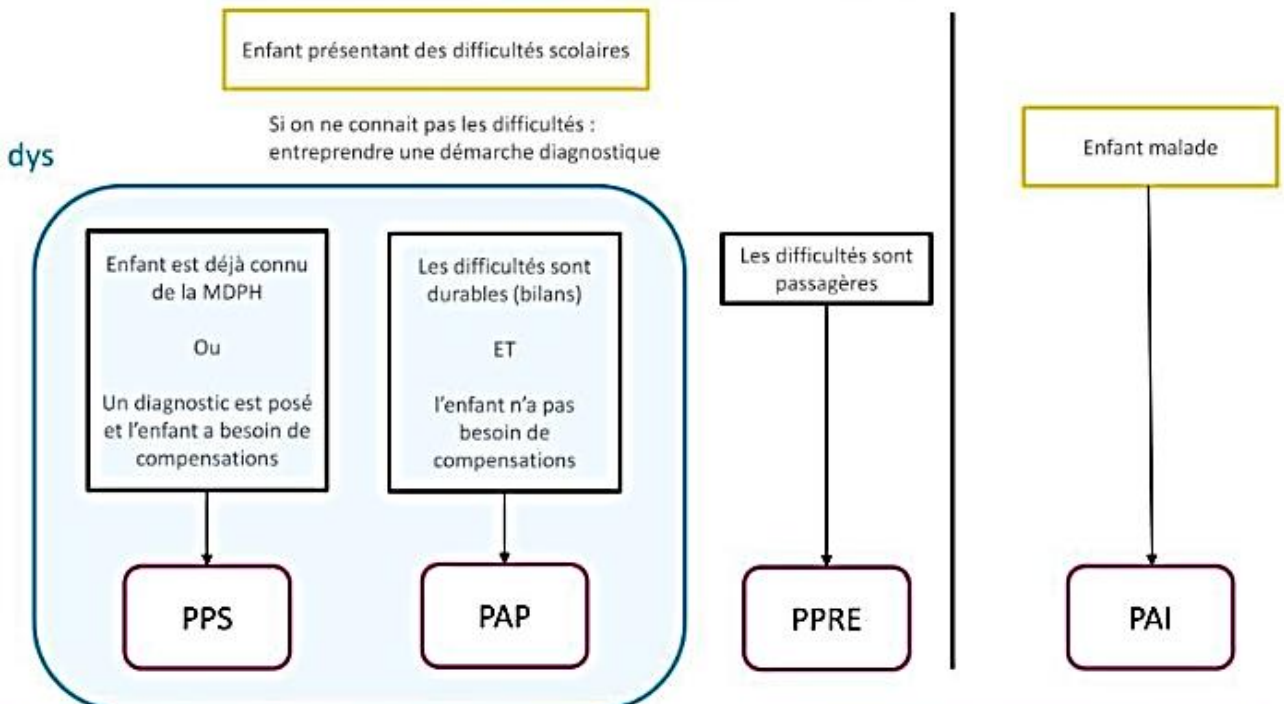
Programme personnalisé de réussite éducative

**COMMENT**

À l'initiative des équipes pédagogiques, le PPRE organise des apprentissages ciblés sur des besoins précis de l'élève. Il est soumis à la famille avant d'être mis en œuvre.

Les troubles « **dys** » regroupent différentes difficultés de fonctionnement du système cognitif:

- La **dysphasie** s'applique à la *parole*
- La **dyslexie** à la *lecture*
- La **dysgraphie** à l'*écriture et au dessin*
- La **dyscalculie** au *calcul*
- La **dyspraxie** au *geste*
- La **dysorthographe** à l'*orthographe*



### Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

**Qu'est ce qu'un P.A.I ?** Le PAI est un document écrit qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité. Il est mis en place lorsque la scolarité d'un élève nécessite un aménagement particulier (suivi d'un traitement médical ou protocole en cas d'urgence) en raison d'un trouble de santé invalidant (pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies). Hormis les aménagements prévus dans le cadre du PAI, la scolarité de l'élève se déroule dans les conditions ordinaires. Le chef d'établissement est responsable de sa rédaction et de son application. À ce titre, il peut solliciter l'équipe pédagogique et éducative.

**Qui le demande ?** Le PAI est élaboré par la famille ou par le chef d'établissement (avec l'accord de la famille) avec le médecin scolaire et/ou le médecin traitant qui rencontrent l'élève et/ou sa famille afin de cerner les besoins de l'élève pour déterminer les aménagements susceptibles d'être mis en place.

**Quelles informations contient-il ?** Le PAI doit contenir des informations sur les régimes alimentaires à appliquer, les conditions des prises de repas, les aménagements d'horaires, les dispenses de certaines activités incompatibles avec la santé de l'enfant, les activités de substitution proposées. Afin de respecter le code de déontologie, aucun diagnostic médical ne peut apparaître sur ce document. Les symptômes visibles, les mesures à prendre pour assurer la sécurité de l'élève, les médecins à joindre doivent aussi y figurer.

**Qui le signe ?** Le PAI est signé par les différents partenaires : la famille, le médecin traitant ou le spécialiste qui suit l'enfant, le directeur d'école, le médecin de l'éducation nationale ou le médecin de la protection maternelle et infantile, l'infirmière scolaire, éventuellement l'AVS (auxiliaire de vie scolaire), et le représentant de la collectivité territoriale (en charge de l'organisation de la restauration scolaire).

**Qui en a connaissance ?** Les membres de la communauté éducative et les partenaires concernés ont connaissance des mesures décrites dans le PAI. Il importe, dans l'intérêt même de l'élève, de rappeler le devoir de confidentialité auquel tous les membres de la communauté éducative sont soumis. Il doit être communiqué, en accord avec la famille, aux personnes accompagnant l'enfant dans le cadre d'activités périscolaires, de sorties ou de voyages scolaires.

**Quelle est sa durée de validité ?** Il peut donc être établi pour une période allant de quelques jours à une année scolaire. Il peut également être reconduit d'une année sur l'autre (réactualisation). En cas de voyage scolaire, le PAI doit être revu et adapté.

### Qu'est ce que le dispositif ULIS école?

L' **Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)** école accueille un petit groupe d'enfants dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire, mais qui peuvent bénéficier d'une forme ajustée de scolarisation.

L'ULIS fait partie intégrante de l'établissement scolaire ordinaire dans lequel elle est implantée. Le nombre d'enfants est limité à 12.

**Il existe 5 types différents d'ULIS** école répondant aux besoins des enfants présentant :

- des troubles des fonctions cognitives ou mentales (TFC) → certification CAPA-SH option D ,
- des troubles des fonctions motrices (TFM) → certification CAPA-SH option C,
- des troubles de la fonction auditive (TFA) → certification CAPA-SH option A,
- des troubles de la fonction visuelle (TFV) → certification CAPA-SH option B,
- ou des troubles multiples associés ou maladie invalidante (TED) → CAPA-SH option D ou D'.

**Les parents** doivent dans un 1<sup>er</sup> temps inscrire leur enfant dans une école de leur secteur, même si l'enfant présente un handicap. Ils doivent ensuite se renseigner auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (**MDPH**) de leur département afin qu'elle analyse les besoins de leur enfant. Ses besoins sont précisés dans un Projet Personnalisé de Scolarisation (**PPS**). C'est enfin la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (**CDAPH**) qui décide de l'orientation en ULIS.

**Le projet personnalisé de scolarisation (PPS):** L'ULIS est le dispositif permettant la mise en place du PPS de l'enfant. Chaque enfant accueilli bénéficie, selon ses possibilités, d'un temps de scolarisation dans une classe de l'établissement où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves.

**Le coordinateur ULIS** est un enseignant spécialisé qui fait partie de l'équipe pédagogique de l'établissement. Il organise le travail des élèves en situation de handicap dont il a la responsabilité en fonction des indications du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de chacun et en lien avec l'enseignant référent et avec les enseignants des classes de l'école. Le coordinateur ULIS a un diplôme d'enseignement classique puis il est formé pour obtenir une certification (CAPA-SH ou 2CA-SH) dans l'une des options disponibles selon les troubles à gérer (le plus souvent c'est l'option D).

### A l'école Logie: Interview de Mme Legros, coordinatrice ULIS

**Madame Legros** a un diplôme d'enseignement général et une formation spécialisée d'1 an ½ sur les troubles des fonctions cognitives (TFC). Elle a 5 ans d'expérience à ce poste dont 3 années à Logie, et est diplômée de sa spécialisation depuis 2 ans. Même si l'exercice sans spécialisation est possible, la formation dédiée apporte un énorme atout en particulier sur la connaissance des pathologies des enfants dont elle a la charge. Son dispositif ULIS compte 11 enfants cette année.

Sur Courbevoie, il existe deux écoles primaires bénéficiant de ce dispositif : l'école Logie et l'école Jean de La Bruyère. Pour ces deux écoles il s'agit d'un dispositif permettant d'aider les enfants atteints de troubles des fonctions cognitives (certification option D).

Un dossier auprès de la MDPH doit être constitué et c'est un spécialiste de cette maison qui décide de la suite – la période d'attente peut être assez longue (1 an en moyenne) : Placement en institut médico-éducatif (IME) à temps plein, mi-temps entre l'hôpital de jour et l'école (3 enfants à Logie bénéficient de ce système) ou temps plein dans l'école avec le dispositif ULIS (8 enfants à Logie). Les nouveaux dossiers sont présentés dès le mois de juin et une réunion pluridisciplinaire ( orthophoniste, médecin, professeur, parents ...) a lieu au moins une fois dans l'année.

Le dispositif ULIS a changé depuis la rentrée 2017 : il ne s'agit plus d'une classe en tant que telle mais les enfants sont intégrés aux classes « normales ». Ces enfants bénéficient soit d'aménagements et adaptations dans certaines matières, soit d'un enseignement spécifique hors de la classe lorsque cela est nécessaire. Afin de comprendre au mieux les difficultés de chaque enfant, une semaine d'observation en classe ainsi qu'une évaluation en mathématiques et en français sont faites en septembre. L'enseignant de la classe d'intégration et Mme Legros décident ensuite ensemble des mesures à prendre. Dans tous les cas, Mme Legros enseigne les maths et le français.

Le travail de Mme Legros est donc aussi bien de coordonner les emplois du temps et les rendez-vous médicaux, que d'aider à l'apprentissage des différentes matières. Cette aide peut passer par :

- l'adaptation de chaque leçon, qui sera étudiée en classe, aux capacités de l'enfant (ex: avec des dessins),
- des explications avant/après chaque leçon pour aider l'enfant à mieux comprendre,
- enregistrer les leçons sur un dictaphone pour les enfants qui ne savent pas lire,
- interroger les enfants à l'oral quand ils ne savent pas écrire (etc....)

Madame Legros précise que compte tenu de son rôle particulier auprès de ces enfants, elle reste joignable: les parents concernés peuvent la contacter sur son portable ou par email si besoin.

Dans son travail , Mme Legros est accompagnée d'1 AVS collective, et 3 AVS individuelles sont rattachées à des enfants. Les enfants sont intégrés dans des classes dont le niveau est d'un an inférieur à leur âge.

Mme Legros est très satisfaite du nouveau système mis en place même si cela peut générer, pour elle, plus de travail. L'intégration des enfants dans les classes est très positive. Les enfants sont moins mis à l'écart et ils se sentent beaucoup mieux acceptés. Pour les autres enfants de l'école, cette intégration des ULIS dans les classes a aussi été bénéfique car ils interagissent beaucoup plus avec eux et se connaissent. Certains enfants sont même capable de prévenir une crise ou calmer un enfant ULIS car ils ont pu apprendre à se connaître. C'est une belle image d'intégration et gestion du handicap à l'école.

Après l'école primaire, soit les élèves ULIS intégreront une classe ULIS au collège ou seront orientés en IME ou en institut spécialisé.

Nous avons senti une réelle vocation chez cette enseignante qui nous a si gentiment répondu ; nous la remercions chaleureusement d'avoir partagé son expérience et travail au sein de l'école Logie.

### Qu'est ce qu'un AVS ?

**Quel est son rôle ?** L' Auxiliaire de Vie Scolaire , ou assistant d'éducation, accompagne les enfants en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant. Ses interventions sont diverses : en classe, l'AVS peut aider l'élève à écrire ou à utiliser le matériel dont il a besoin, voire l'aider aux tâches scolaires. Il peut aussi intervenir pendant les interclasses et les repas. Il participe aux sorties de la classe afin que l'élève handicapé puisse prendre part comme les autres aux activités proposées par son établissement. L'AVS peut accomplir des gestes techniques qui ne nécessitent pas de qualification médicale (aide aux déplacements, aux repas...).

**Pour qui ?** Au cours de l'établissement du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) c'est la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (**CDAPH**) après analyse du degré d'autonomie de l'élève, qui décide d'ouvrir droit à une quotité d'heures d'**auxiliaire de vie scolaire (AVS)**.

**Quel rapport avec l'Education Nationale?** C'est un contractuel de l'Education Nationale qui intervient dans des établissements spécialisés. Le travail de l'AVS vient compléter (et non remplacer) celui de l'enseignant. Il accompagne les élèves seulement dans le cadre scolaire et périscolaire, et non à domicile. Il suit les projets de scolarisation qui concernent le ou les élèves dont il a la charge. Il est donc présent aux réunions avec la famille et les enseignants.

**Il existe 2 types d'AVS:** L'AVS-co (collectif) travaille avec plusieurs enfants tandis que l'AVS-I (individuel) suit un élève en particulier. Dans le premier cas, l'AVS aide l'équipe de l'établissement à intégrer de jeunes handicapés, dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS). Dans le second cas, il apporte une aide personnalisée à l'élève handicapé : accueil, intégration...

**Quel est son contrat ?** Il existe deux types de contrats : D'un côté, les AVS (auxiliaires de vie scolaire) sont employés sous contrats aidés et de l'autre, les AESH (accompagnant d'élèves en situation de handicap) embauchés sous des contrats considérés comme moins précaires. À noter que leurs missions sont strictement les mêmes.

**Quelle est sa formation ?** BAC ou équivalent.



### Interview d'une AVS de Courbevoie

#### **Quelle est la fiche technique de votre métier ?**

Pour devenir AVS il me fallait un niveau BAC et j'ai passé un entretien à l'inspection académique (AESH). Un contrat d'AVS est signé pour une durée d'un an. Sa durée hebdomadaire est de 20h répartis selon ce que la MDPH a décidé pour les enfants que nous suivons. En général, un enfant, selon son handicap, peut avoir entre 6 et 15 h d'AVS par semaine. Pour un contrat de 20h, je gagne 600 euros net. Ça fait maintenant 5 ans que je suis AVS.

#### **Comment sont organisés les AVS ?**

Nous avons un référent secteur qui gère environ 40 AVS et se charge de les affecter de la façon la plus logique possible géographiquement car même si les AVS sont officiellement rattachés à une école, elles exercent souvent dans plusieurs écoles et parfois dans la même journée. Le référent du secteur est aussi chargé d'organiser des réunions avec les parents, médecins, AVS, ESS (Equipe de Suivi de Scolarité). Il y a une grosse pénurie d'AVS.

#### **Quels types de pathologies ont les enfants dont vous avez la charge et en avez-vous connaissance ?**

Ce sont souvent des « dys » ou des handicapés moteur léger pour lesquels je n'interviens que sur le temps scolaire. En revanche, je déplore le fait de n'avoir aucune information sur la pathologie de l'enfant dont je m'occupe et je n'en suis pas toujours informée même après. Je crois qu'il y a de ce point de vue un gros dysfonctionnement car je perds du temps à « deviner » le problème réel de l'élève.

#### **Comment est votre relation avec les enseignants ?**

La relations avec les enseignants se passe généralement bien car nous sommes là pour les soulager. J'apprécie lorsqu'il prennent le temps de me présenter à la classe en début d'année. Malheureusement parfois la relation n'est pas idéale et c'est dommage.

#### **Comment travaillez-vous avec les enfants et voyez-vous parfois des évolutions ?**

Nous encourageons l'élève à être peu à peu autonome par la valorisation de leur travail et les encouragements qu'on leur apporte à chaque effort et réussite. Je suis là pour guider l'élève pour l'amener à réfléchir par lui-même. Mon but n'est surtout pas de lui souffler les réponses. Parfois, j'arrive à avoir de petites victoires avec certains enfants et c'est un vrai plaisir de les voir évoluer.

#### **Y-a-t-il des AVS au collège ?**

Il y a des AVS au collège mais certains élèves les supportent beaucoup moins car c'est à l'adolescence qu'ils prennent conscience de leur handicap et surtout de leur différence.

#### **Etes-vous formée sur la connaissance des pathologies des enfants ?**

Malheureusement non et je trouve qu'il manque vraiment des guides de professionnels qui me permettraient d'avoir quelques clés et outils pour m'aider dans mon travail quotidien. Pour l'instant, je trouve plutôt des informations sur internet mais je suis très demandeuse d'informations fiables. Sinon, je j'essaye au mieux de travailler avec bon sens, calme et pédagogie.

#### **Quelles sont vos limites ?**

Malgré mon expérience, il est compliqué de travailler avec des enfants qui ont des troubles du comportement sans être formée pour. Ce point reste à améliorer.

### Et encore d'autres actions à l'école

#### **Dispositif APS (Apprendre à Porter Secours):**

Le dispositif "**Apprendre à Porter Secours**" a pour objectif de sensibiliser les enseignants en tant que citoyens et pédagogues afin de leur permettre, après une formation préalable, d'effectuer les premiers gestes de secours et d'intégrer cet enseignement dans un projet interdisciplinaire conformément aux programmes de leur classe. La progression proposée aux élèves tient compte de leur développement cognitif et psychomoteur ainsi que de leur rythme d'accès à l'autonomie.

L'Académie de Versailles, dont dépend Courbevoie, a posté sur son site un projet intitulé "Apprendre à porter secours" à l'école que vous trouverez dans le lien ci-joint sous forme de capsules vidéos qui peuvent être partagées avec vos enfants:

<http://www.ac-versailles.fr/dsden78/cid107879/premiers-secours-en-milieu-scolaire.html>

#### **Le dépistage des troubles du langage et de l'apprentissage à l'école:**

Au cours de la sixième année de l'enfant, une visite comprenant un dépistage des troubles spécifiques du langage et de l'apprentissage est organisée. Les médecins de l'éducation nationale travaillent en lien avec l'équipe éducative, les professionnels de santé et les parents, afin que, pour chaque enfant, une prise en charge et un suivi adaptés soient réalisés suite à ces visites.

Des visites peuvent être réalisées tout au long de la scolarité à la demande des parents, des équipes éducatives ou des élèves eux-mêmes.

#### **Le VAL Loisirs et Handicap:**

Le VAL Loisirs et Handicap offre la possibilité aux enfants en situation de handicap de bénéficier des services du VAL au même titre que leurs autres camarades.

Un référent Loisirs et Handicap est à leur disposition pour accueillir, écouter et conseiller les familles concernées par la question du handicap.

Le référent est une personne ressource qui :

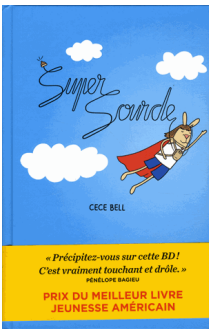
- Accompagne l'enfant dans ses démarches au sein du VAL
- Reçoit et renseigne les familles
- Coordonne les informations et joue un rôle d'intermédiaire entre les familles et le personnel concerné
- Centralise les dossiers
- Définit les besoins en formation des équipes d'animation

**Titre : Supersourde**

**Auteur : BELL Cece**

**Dès 8 ans**

A la suite d'une méningite, Cece Bell perd l'**audition** à l'âge de quatre ans. Devenue illustratrice pour la jeunesse, elle raconte dans cette bande dessinée autobiographique son enfance marquée par la différence. Se faire des amis, jouer, apprendre..., tout est différent quand on est sourde et que cela se voit. A l'école, Cece porte un appareil auditif imposant. Pour affronter le monde qui l'entoure – pleinement entendant, lui – et accepter son handicap, elle s'invente un personnage de super-héros : Supersourde. Son récit juste, drôle et plein d'énergie, s'adresse autant aux enfants (à partir de 8 ans) qu'aux adultes.



**Titre : Le monde de Jeanne**

**Auteur : BOUTAUD Laure**

« Dans la tête de ma sœur ils ont oublié de construire des routes. Pas beaucoup. Une ou deux, je crois. Quand ils sont arrivés dans la tête de ma sœur... Ils n'avaient pas prévu. D'habitude, ils construisent des routes dans les têtes-plaines. Ils n'avaient pas prévu quand ils sont arrivés dans la tête de ma sœur : c'était une tête-montagne. » Jeanne a 7 ans et elle est **dyspraxique**. Une pièce de théâtre poétique et déjantée à travers laquelle l'auteure questionne les notions de normalité à l'école, et par extension dans notre société. Le Monde de Jeanne est un spectacle jeune public créé en 2014 par la Rift Compagnie. Pensé pour être un appui ouvrant des discussions décomplexées entre adultes et enfants sur le thème de l'autre et de la différence, Le Monde de Jeanne navigue entre plusieurs eaux : les eaux profondes du sujet, les eaux douces et délicates de la poésie, les eaux agitées de l'humour. Le livre se trouvera au croisement du texte de théâtre et de la bande dessinée, dans une démarche d'accessibilité du théâtre au jeune lecteur.



**Titre : Tante Hulda et moi**

**Auteur : HEINLEIN Sylvia**

Fantaisiste, bizarre, passionnée, fragile, Tante Hulda n'est pas comme les autres ! Et c'est bien pour ça que sa nièce Sara l'adore. Elle aussi se sent différente des filles de son école et les moments qu'elle passe avec sa tante ; lui font voir le monde autrement. Mais pour les parents de Sara, Tante Hulda a besoin d'aide et doit être encadrée. Ils décident de l'envoyer vivre dans un foyer pour handicapés, isolé en pleine campagne. Sara doit agir, et vite ! Elle embarque sa tante dans un périple en train, direction : la liberté !



**Titre : Mon prince en carrosse** **Auteur : RIGAL-GOULARD Sophie**

Lorsque Paul arrive dans leur classe en fauteuil roulant, Maïlys et son amie Eulalie n'ont qu'une envie : faire que sa vie soit encore plus gaie. Bien dans sa peau, le petit garçon semble s'intégrer facilement. A l'occasion des Olympiades, des épreuves sportives qui opposent leur école à une autre, tous croient que Paul va rester spectateur. Mais il cache un secret que les autres vont finir par découvrir. Une histoire sensible, optimiste et riche d'enseignements de Sophie Rigal-Goulard, où le personnage de Paul démontre à ses camarades que même s'il est handicapé, il a autant de compétences et de talents qu'eux.





**Titre : La bande des pommiers Tome 1 : Votez Pauline !**

**Auteur : CAHOUR Chantal**

En ce début d'année, la bataille « électorale » fait rage : les élections au Conseil Municipal des Enfants approchent et plusieurs élèves de la classe de CM1 de l'école des Pommiers sont prêts à tout pour remporter la victoire ! Pauline, soutenue par sa bande d'amis, est bien décidée à gagner les élections. Mais a-t-elle ses chances face à Douglas qui demande l'ouverture d'un Mac Do dans le quartier ou des bonbons gratuits pour les enfants dans les boulangeries ? L'arrivée d'une nouvelle élève, Nelly, qui se déplace en fauteuil roulant, va changer l'orientation de son programme de campagne. Pauline comprend qu'être élue lui permettrait d'aider les handicapés à vivre mieux dans la ville. Et ça, c'est vraiment plus intéressant que les propositions stupides de Douglas !

**Titre : Attention, fragile !**

**Auteur : DEFOSSEZ Jean-Marie**

Quentin, Dylan et Chloé, pensionnaires dans une école spécialisée, apprennent à pallier leurs handicaps grâce au dessin. Cécile, leur éducatrice, et Marcel, le gardien, les incitent à dessiner les animaux, oiseaux et insectes, qui vivent sur un petit terrain juste à côté de l'école, le dernier bout de verdure alentour. Mais, bientôt, des bulldozers arrivent, dirigés par M Harmé. Les trois enfants, outrés par le sort réservé aux animaux, se révoltent. Le lendemain, les enfants et Marcel forment une chaîne humaine. M Harmé n'hésite pas à faire appel à la police pour les expulser du terrain. C'est compter sans Quentin qui mobilise toute sa concentration et parvient, malgré son handicap, à récolter des informations capitales sur Internet : les batraciens vivant sur ce terrain sont une espèce protégée. Les travaux doivent donc cesser. Suite à cette belle victoire, Chloé parviendra elle aussi à se dépasser...en avouant son amour à Quentin !

**Titre : Les ailes de Camille**

**Auteur : MARIMBERT Jean-Jacques**

**Dès 8 ans**

Un petit garçon, sourd, oui, neuf ans, Camille Deltheil, il a disparu depuis ce matin. Il n'était pas à l'école... brun, les yeux marron. Oui, il comprend, parle un peu... Le jour où Camille manque de perdre le beau papillon africain que lui a envoyé son père, il ressent d'une manière intense son handicap, il étouffe et ne pense plus qu'à une seule chose : fuir... Un roman sensible sur la différence.

**Titre : Soirée pyjama**

**Auteur : WILSON Jacqueline**

Amy, Bella, Chloé, Daisy et Emily forment le club de l'Alphabet. A chaque anniversaire, une soirée pyjama est organisée. Daisy, qui est nouvelle dans son école, sera-t-elle invitée par Chloé qui semble tellement la détester ? Quand arrive enfin son tour, Daisy s'inquiète. Quelle sera la réaction de ses amies quand elles découvriront que sa grande sœur Lily est handicapée ? Tout le talent de Jacqueline Wilson dans cette histoire tendre et émouvante, qui parle avec justesse de la différence.

